

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>9</b>
Présents	<b>34</b>	Absents non représentés :	<b>4</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 06 mars 2023, après convocation légale reçue le 28 février 2023, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à M. Didier CARLE), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Jacqueline DEVOS), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Marc MOSSE (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Christelle PEPIN (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Bernard RIGEADE).

**Etaient Absents non représentés :**

Mme Isabelle DUCRY, Mme Sandy GEIGER, M. Christian RIOU, M. Jean-Claude RUSCELLI.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Poursuite de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique**

Mme Aurélie VERNHES, Conseillère communautaire déléguée, indique à l'assemblée que la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 précise que l'EPCI est le coordonnateur de la transition énergétique sur son territoire et qu'il constitue un maillon fondamental pour concrétiser les ambitions définies par ladite loi en faveur de la croissance verte et de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

L'article 188 de Ladite loi dispose que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est un document cadre de la politique énergétique et climatique dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets.

Par délibération N° DE/44/8.8/30.10.2017-10 en date du 30 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération a engagé l'élaboration de son PCAET.

Le PCAET sera construit en cohérence avec les orientations du Contrat de Relance et de transition écologique signé le 14 décembre 2021.

Le PCAET des Sorgues du Comtat constituera un document cadre, permettant d'avoir une vision globale des réalisations et des actions à engager pour tendre vers les objectifs climat-air-énergie. Il sera composé :

- **D'un diagnostic**
- **D'une stratégie territoriale** comprenant des objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, **en cohérence avec les engagements internationaux de la France et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Sud adopté le 26 Juin 2019**
- **D'un plan d'actions** opérationnel qui définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques.
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation

Le Plan Climat Air Energie sera soumis pour avis au Préfet de Région et du Président du conseil Régional puis adopté par le conseil communautaire des Sorgues du Comtat. Les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- Les études et le projet seront tenus à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- Le public pourra faire part de ses remarques via l'adresse mail : [transition.ecologique@sorgues-du-comtat.com](mailto:transition.ecologique@sorgues-du-comtat.com)
- La mobilisation des habitants et des acteurs du territoire sera opérée par des actions de sensibilisation ;
- Une réunion publique sera organisée pour présenter la stratégie ;
- Des articles d'information seront diffusés sur le site internet de la communauté d'agglomération.

**Vu** le code de l'Environnement,

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et notamment son article 188 qui rend obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants l'élaboration un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), à échéance du 31 décembre 2018,

**Vu** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé le 14 décembre 2021

Vu la Commission Environnement du 27 février 2023,

**Le Conseil communautaire,**

**Mme Aurélie VERNHES, Conseillère communautaire déléguée, entendue,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la poursuite de l'élaboration du PCAET en articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé le 14 décembre 2021.

**APPROUVE** les modalités de concertations telles que définies ci-dessus.

**AUTORISER** Monsieur le Président ou en son absence un des vice-Présidents, à signer tout contrat ou convention de prestation ou de services nécessaire à l'élaboration de ce plan.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Secrétaire de séance,**

